

Mme Sophie Cluzel
Secrétaire d'État chargée
des Personnes handicapées
14, avenue Duquesne
75700 Paris

Saint-Renan, le 15 octobre 2021

Madame la Ministre,

Je souhaite attirer votre attention, par la présente, sur la situation des professionnels intervenant dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap mais se trouvant toujours exclus de la revalorisation salariale de 183 €.

En contact régulier avec le Collectif Employeurs-Syndicats de l'Economie Sociale et Solidaire de Bretagne, je tiens à relayer auprès de vous l'état d'esprit de ces acteurs, dont l'utilité sociale auprès des plus fragiles est unanimement reconnue sur le territoire.

Dans le seul département du Finistère, ce Collectif représente 9 000 salariés qui apporte des soins à 38 000 personnes. Au niveau national, le secteur du médico-social représente 300 000 emplois.

Historiquement en Bretagne, ces associations à but non lucratif ont été créées par les familles et parents confrontés au handicap de leurs enfants. Il s'agissait alors d'initier une prise en charge coordonnée, en réponse à la carence des politiques publiques.

Si les avancées intégrées au PLFSS 2022 permettent aux professionnels relevant de financement de l'assurance maladie de bénéficier d'une revalorisation salariale de 183 € au 1^{er} janvier 2022, les professionnels du secteur médico-social et sanitaire privé à but non lucratif, en sont, pour leur part, exclus pour 90 % d'entre eux.

Comment expliquer en effet qu'au sein d'un même site parfois, des professionnels exerçant les mêmes fonctions (tout autant mobilisés au quotidien auprès des personnes les plus vulnérables) ne puissent pas bénéficier du même traitement, en raison des logiques de financement des structures ?

Le Collectif Employeurs-Syndicats de l'Economie Sociale et Solidaire de Bretagne s'inquiète des tensions sociales croissantes et des conséquences concrètes des mobilités constatées ou envisagées vers les « secteurs éligibles » à la revalorisation, qui s'ajoutent aux difficultés préexistantes sur le plan des ressources humaines.

.../...

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS
Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh




../..

Le Collectif relate des vagues inédites de démissions au moment-même où l'attractivité des métiers du secteur social et médico-social est un enjeu crucial pour le système de santé.

Un courrier a été remis en ce sens au préfet du Finistère. Vous voudrez bien en trouver copie ci-joint.

Ces professionnels sociaux et médico-sociaux du secteur du handicap sont aujourd'hui dans l'attente de la revalorisation salariale annoncée cet été. Ils demandent donc à connaître le calendrier, le niveau, et les modalités de financement de cette revalorisation.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce sujet particulièrement sensible, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Secrétaire d'État, l'expression mes plus respectueuses salutations.

Ribe wrdisant ,  Didier Le Gac
Député

PJ : Copie du courrier adressé le 6 octobre 2021 par Les Genêts d'Or à Monsieur Philippe Mahé, préfet du Finistère.



Saint-Martin-des-Champs,
Le 06 octobre 2021

Monsieur Philippe Mahé
Préfet du Finistère
Préfecture du Finistère
42 Boulevard Dupleix
CS 16033
29320 Quimper

Objet : Droit d'alerte

Monsieur Le Préfet,

Nous attirons votre attention sur la situation de crise sans précédent que connaît notre association. Il nous a semblé pertinent de vous faire un retour détaillé des problématiques rencontrées.

À ce jour, nous recensons 106 postes vacants. Ces absences ont pour conséquence un fonctionnement dégradé de nos établissements, ce qui impacte directement la qualité de l'accompagnement. Nous avons ainsi fermé des accueils de jour pour mobiliser les professionnels auprès de personnes plus dépendantes. Nous avons également demandé à des familles d'adultes en foyer d'accueillir leurs enfants au-delà de ce qui était prévu initialement de manière à limiter le nombre de personnes accompagnées dans les foyers. Faute d'infirmiers en nombre suffisant, nous avons également demandé à des familles d'enfants accueillis en IME de garder leur enfant à domicile.

Cette situation remet en cause notre capacité à assumer notre mission d'intérêt général auprès d'un public vulnérable et en situation de grande dépendance.

Dans les jours et semaines qui viennent, si la situation ne s'améliore pas, nous serons contraints de fermer des services, faute de pouvoir accueillir les personnes que nous accompagnons dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

Cette situation s'explique par un manque de reconnaissance de nos professionnels conjugué avec la faiblesse des salaires au sein de notre secteur.

Ainsi, nous n'arrivons plus à recruter de remplaçants à la hauteur de nos besoins. Les agences d'intérim n'ont pas de candidats à nous proposer. C'est également le cas pour le recrutement des titulaires. Cette situation est amplifiée par un phénomène de démissions qui s'intensifie depuis la rentrée. De nombreux professionnels, certains avec une ancienneté importante, quittent l'association, changent de métier, souvent à regret, afin de gagner un salaire décent.



De plus, l'absence de perspective d'amélioration de ce contexte tend à aggraver la situation dans laquelle nous nous trouvons.

En effet le SEGUR de la santé octroyée à certains professionnels pour un montant de 183 euros est une réponse très en deçà des attentes légitimes des professionnels du secteur qui font preuve d'un engagement sans faille au quotidien comme ils ont pu le démontrer tout au long de la crise sanitaire. Pire encore, seuls les professionnels relevant de financements de l'assurance maladie bénéficieront de cette revalorisation. De fait, une grande partie de nos métiers, dits « éducatifs », est donc exclue de ces mesures.

À ce jour, seulement 10% des professionnels sont concernés par les revalorisations annoncées. Ainsi, dans un même service, des professionnels exerçant les mêmes fonctions pourraient ne pas bénéficier du même traitement en raison des logiques de financement de nos structures.

Cette situation aberrante génère des inégalités injustifiables et nous craignons que la situation se dégrade encore plus au début de l'année 2022.

Ce constat est aujourd'hui, hélas, partagé par l'ensemble des acteurs de notre secteur comme l'illustre l'appel à une mobilisation générale lancé par l'URIOPSS Bretagne aujourd'hui même et que vous trouverez en pièce jointe.

Ainsi, Monsieur Le Préfet, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation de crise à laquelle est confronté notre secteur et comptons vivement sur votre mobilisation afin que des éléments de réponse soient apportés et permettent d'assurer le maintien de notre accompagnement auprès des personnes en situation de handicap et de dépendance en Finistère.

Dans l'attente des suites que vous donnerez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre plus haute considération.

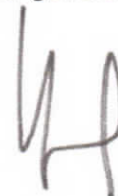
Yves HABASQUE,
Président



Joël GORON,
Directeur général



Yannick ARZEL,
Directeur général adjoint



Lucie BOUGARAN,
Directrice du CRA Bretagne

Guillemette CARIOU,
Directrice du Tremplin et du
FDV/FAM de Loperhet

Mélanie DELACRE,
Directrice de l'IME de Plourin

Sophie GALLOU,
Directrice de la restauration

Lionel GEORGES,
Directeur du pôle gérontologique

Philippe LABAT,
Directeur de l'ESAT/Foyers de
Châteaulin et du FDV/FAM de
Dinéault



Sylvie LE HIR-MARREC,
Directrice de l'IME de Plabennec

Marine LE PAGE,
Directrice des services du domicile

Anita LUCAS,
Directrice de la MAS de Ploujean et
du FDV/FAM de Pleyber Christ

Frédérique MENESGUEN,
Directrice de l'IME de Briec

Yann MOYOU,
Directeur de l'ESAT/Foyers
Landivisiau

Mathilde ORLACH,
Directeur de l'ESAT/Foyers Lesneven

Elisa QUEMENEUR,
Directrice MAS, ESAT/foyers de
Ploudalmézeau et accueil de jour de
Saint-Renan

Hervé JEAN-TOUFFET,
Directeur ESAT/Foyers Saint Pol de
Léon et du FDV/FAM 'Kérozal' Taulé

Jean-Marie TOURBIN,
Directeur de l'ESAT/Foyers de
Morlaix et Lanmeur

Julien TRÉVISAN,
Directeur de l'ESAT de Guipavas et de
l'ESAT/Foyers de Plabennec

Jean-Paul URIEN,
Directeur de l'ESAT/Foyers et du
FDV/FAM de Briec de l'Odet

Copie à :

- Monsieur Richard FERRAND, Député de la 6^{ème} circonscription du Finistère
- Madame Annaïg LE MEUR, Députée de la 1^{ère} circonscription du Finistère
- Monsieur Jean-Charles LARSONNEUR, Député de la 2nd circonscription du Finistère
- Monsieur Didier LE GAC, Député de la 3^{ème} circonscription du Finistère
- Madame Sandrine LE FEUR, Députée de la 4^{ème} circonscription du Finistère
- Madame Graziella MELCHIOR, Députée de la 5^{ème} circonscription du Finistère
- Madame Liliana TANGUY, Députée de la 7^{ème} circonscription du Finistère
- Monsieur Erwan BALANANT, Député de la 8^{ème} circonscription du Finistère
- Monsieur Michel CANEVET, sénateur du Finistère
- Monsieur Jean-Luc FICHET, sénateur du Finistère
- Madame Nadège HAVET, sénatrice du Finistère
- Monsieur Philippe PAUL, sénateur du Finistère
- Monsieur Maël DE CALAN, Président du Conseil Départemental du Finistère
- Monsieur Jean Paul MONGEAT, Directeur de la délégation territoriale ARS du Finistère



URIOPSS



APPEL A UNE MOBILISATION GENERALE !

L'URIOPSS Bretagne, **SOUTIENT** et **ASSURE** la promotion des associations gérant la santé, des établissements ou services d'accueil de personnes âgées, de personnes handicapées, de personnes en difficulté sociale, de jeunes enfants, d'adolescents...

Le point commun de ces personnes, c'est que, toutes, du fait de leur état de santé, nécessitent des soins et/ou un accompagnement qui se réalisent à domicile ou par des professionnels qualifiés, attentifs et pour la plupart très engagés.

**AUJOURD'HUI, FORCE EST DE CONSTATER
QUE NOUS ARRIVONS À UN POINT DE NON**

Il n'y a **PLUS**, pas, suffisamment de professionnels pour réaliser les accompagnements et les soins.

Malgré des **ALERTE**s répétées, des actions de sensibilisation, les **TENSIONS** en matière de ressources humaines sont telles que la qualité des soins et de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité est compromise.

Les projets sont quant à eux souvent **SUSPENDUS** ou **RALENTIS**.

Les professionnels en poste sont **EPUISÉS** par une crise sanitaire qui s'éternise depuis des mois. Les conditions de travail **DIFFICILES**, des salaires qui ne sont pas à la hauteur, souvent proches du minimum de travail se multiplient et les candidats pour assurer les remplacements se font de plus en plus rares.

Les professionnels d'encadrement sont en **STRESS** permanent, passent le plus clair de leur temps à gérer les urgences et les **PLANNINGS** avec la crainte chaque jour et chaque nuit de ne pas pouvoir assurer un service de qualité sur la **PERTE DE SENS** du travail accompli.